

**APGMV**  
AGENCE PANAFRICAIN  
DE LA GRANDE MURAILLE VERTE



**PAGGW**  
PANAFRICAN AGENCY  
OF THE GREAT GREEN WALL

---

## CONSEIL DES MINISTRES

*1<sup>ère</sup> Session ordinaire*

1, 2 et 3 mars 2011 N'Djamena TCHAD

**APGMV**



**PAGGW**

# RAPPORT DU CONSEIL

# AGENCE PANAFRICAINE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE (APGMV)

---

1<sup>ère</sup> Session Ordinaire du Conseil des Ministres

*N'Djamena 03 Mars 2011*



## **RAPPORT DE LA SESSION MINISTERIELLE**

---

*Rapport de la 1<sup>ère</sup> session ordinaire du Conseil des Ministres, N'Djamena 3 mars 2011*



1. La 1<sup>ère</sup> session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, s'est tenue à **N'Djamena (TCHAD), le 03 mars 2011** sous la présidence de Mr. **Hassan TERAP**, Ministre de l'Environnement et des Ressources Halieutiques du Tchad et Président du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte.
2. Les Etats membres ci-après ont participé à la session ministérielle :
  - Burkina Faso,
  - Mali,
  - Mauritanie,
  - Niger,
  - Nigeria,
  - Sénégal,
  - Tchad,
  - Soudan.
3. L'Etat de l'Erythrée avait confirmé sa participation, mais n'a pas pu en définitive rejoindre N'Djamena (Tchad) et prendre part à la session.
4. Les Etats membres suivants n'ont pas été représentés :
  - Djibouti,
  - Ethiopie.
5. La Commission de l'Union Africaine a été représentée à la Réunion,
6. La liste complète des délégations est donnée en annexe (A1) au présent rapport.

## **I – CEREMONIE D'OUVERTURE**

7. La Cérémonie officielle d'ouverture de la 1<sup>ère</sup> session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte s'est tenue à l'Hôtel Kempinsky de Ndjamen (Tchad), sous la présidence effective de **S.E.M. Emmanuel NADINGAR**, Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République du Tchad. Elle a été marquée par plusieurs allocutions annexées au présent rapport.

8. Le discours d'ouverture de la session ministérielle a été prononcé par Son Excellence, Monsieur Emmanuel NADINGAR, Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République du Tchad.
9. Mr Le Premier Ministre a au nom de **S.E.M. IDRIS DEBY ITNO**, Président de la République, Chef de l'Etat du Tchad, Président en exercice de l'APGMV et en son nom propre souhaité la bienvenue et l'agréable séjour en terre tchadienne aux différentes délégations et à tous les invités.
10. Il s'est appesanti sur les enjeux liés à la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte et a souligné en particulier « *l'état très dégradé des écosystèmes et des ressources naturelles dans la bande sahélienne, la réalisation du projet majeur africain de la Grande Muraille Verte trouve toute sa justification et témoigne de la ferme volonté et de l'engagement de nos Hautes Autorités à agir promptement afin de relever le défi* ».
11. Il a invité les Etats membres à s'impliquer fortement dans la mise en œuvre et à apporter leurs contributions financières à sa réalisation car dira-t-il, il faut d'abord compter sur soi-même avant de compter sur les autres, notamment la communauté internationale. Dans ce cadre, Il a réaffirmé tout l'engagement de l'Etat tchadien et de son Président dans la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte et leur appui constant à l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte dans la réalisation de ses missions.
12. Il a enfin exprimé le vœu que les travaux du Conseil puissent aboutir aux résultats escomptés et a déclaré ouverte la première session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte.
13. Auparavant, S.E. **Mr Hassan TERAP**, Ministre de l'Environnement et des Ressources Halieutiques du Tchad, Président du Conseil des Ministres de l'Agence, a dans son discours de bienvenue souhaité la fraternelle bienvenue aux éminentes personnalités et aux différentes délégations des Etats membres et des organismes internationaux partenaires qui ont bien voulu faire le déplacement à N'Djamena.
14. Il a au nom de tous ses collègues Ministres en charge de la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte exprimé leurs sincères remerciements et leur profonde gratitude à la Commission de l'Union Africaine et aux divers partenaires techniques et financiers pour leurs appuis et leur accompagnement dans la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte
15. Il a rappelé le sens et l'importance de l'Initiative de la Grande Muraille Verte qui est une réponse concrète des Etats africains face aux défis environnementaux qui affectent notre continent. Il a retracé dans le même ordre d'idées les avancées significatives enregistrées dans la mise en place des structures de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte et réaffirmé a nouveau le soutien de l'Etat Tchadien dans ce processus.

16. A l'ouverture de la séance, **Le Professeur Abdoulaye DIA**, Secrétaire Exécutif de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte a dans son mot introductif rappelé le contexte de création, la vision et les objectifs de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV). Il a salué et mis en exergue l'engagement politique et l'initiative des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats Saharo- Sahéliens d'apporter une réponse pratique aux effets de changements climatiques, de désertification et de dégradation des ressources naturelles à travers l'initiative de la Grande Muraille Verte.

17. Il a expliqué que l'Initiative africaine de la Grande Muraille Verte pour faire face à ces défis environnementaux repose sur une approche multisectorielle bâtie sur une solidarité régionale, un engagement fort de chaque Etat membre et une synergie dans la mise en œuvre opérationnelle des actions d'un Plan d'Action Régional. Ce Plan d'Action à cycle quinquennal, élaboré selon une approche inclusive par les différents acteurs et cibles a l'ambition dans son exécution de permettre à l'Afrique d'apporter des solutions durables dans la coalition mondiale contre le changement climatique, la désertification, la perte de la biodiversité et la pauvreté récurrente des zones rurales.

Toutefois dira t-il-, une telle initiative d'envergure continentale unissant 11 Etats dans le même ensemble d'actions nécessite une coordination dans la planification, le suivi-évaluation à l'échelle régionale afin d'assurer une meilleure harmonisation des actions et une mobilisation accrue des ressources. C'est pourquoi, la décision de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement prise le 17 juin 2010 à N'Djamena et consacrant la création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte dotée d'un statut juridique international sous l'égide de l'Union Africaine revêt tout son sens et témoigne une fois de plus de la clairvoyance de nos Hautes Autorités sur la vision, les objectifs et les résultats attendus.

18. Professeur Abdoulaye DIA a indiqué quelques actions et acquis de l'Agence au cours des huit (08) premiers mois écoulés qui constituent sans conteste des avancées significatives dans la mise en œuvre de la Feuille de route. Il a saisi l'occasion pour exprimer toute sa gratitude aux Chefs d'Etat et de Gouvernement et particulièrement à leurs Excellences, **Mr. Idriss DEBY ITNO**, Président de la République, Chef de l'Etat de la République du Tchad, Président en exercice de l'APGMV et **Me. Abdoulaye WADE**, Président de la République du Sénégal, en charge du volet Environnement du NEPAD pour leur confiance et leurs appuis multiformes. Il leur réaffirme son engagement et son dévouement à la cause.

19. Le Secrétaire Exécutif a au terme de son propos souhaité que la tenue de la première session ordinaire du Conseil des ministres de l'Agence constitue une étape importante dans le processus de mise en place et de l'opérationnalité de l'Agence, notamment avec l'examen et l'adoption des instruments de gestion, du cadre stratégique, du plan d'action consolidé.

20. Il a enfin félicité les membres du Comité Technique des Experts pour l'important travail préparatoire de la session ministérielle et remercié l'ensemble du Gouvernement tchadien.

## II – DEROULEMENT DES TRAVAUX

21. A la reprise des travaux de la session ordinaire du Conseil des ministres, le Conseil sur proposition de son Président a élu le bureau de la session ministérielle suivant :

**Président :** Tchad

**Vice Président :** Mali

**Rapporteurs :**  
1. Niger  
2. Nigeria

Le Secrétariat du Conseil est assuré conformément aux dispositions de la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte par le Secrétariat Exécutif de l'Agence.

22. Les Ministres et Chefs de délégation des Etats membres ont examiné le projet d'ordre du jour proposé par le Secrétariat exécutif de l'Agence. Après échanges, l'ordre du jour est ainsi adopté :

1. MOT DU REPRESENTANT DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE
2. EXAMEN DU RAPPORT DU COMITE TECHNIQUE DES EXPERTS
3. EXAMEN ET APPROBATION DES PROJETS DE DOCUMENTS DE GESTION ET D'ACCORDS DE COOPERATION
  - 3.1. Documents de Gestion
    - a. organigramme,
    - b. règlement intérieur,
    - c. statut du personnel,
    - d. manuel de procédures
  - 3.2. Accords de Coopération
    - a. APMV/ AIRD,
    - b. APMV/NPCA.
4. EXAMEN ET APPROBATION DU PROJET DE DOCUMENT D'ORIENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET DU PLAN D'ACTION CONSOLIDE QUINQUENNAL (PAQC) 2011-2015
5. APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTIVITES 2011
6. EXAMEN ET APPROBATION DES QUESTIONS FINANCIERES
  - 6.1. Rapport financier de l'exercice 2010,
  - 6.2. Rémunération et avantages du personnel de l'Agence,

6.3. Projet de Budget 2011

6.4. Contributions des Etats membres,

**7. EXAMEN ET ADOPTION DES PROJETS DE REGLEMENTS DU CONSEIL DES MINISTRES**

**8. QUESTIONS DIVERSES**

23. Les Ministres et Chefs de délégation des Etats membres ont examiné les points inscrits à l'ordre du jour de la session ministérielle et sont parvenus aux conclusions suivantes.

**POINT 1. MOT DU REPRESENTANT DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE**

24. Le Représentant de la Commission de l'UA a salué au nom de la Commission de l'Union Africaine, la création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte en tant qu'organe de Coordination et de planification de la Grande Muraille Verte et a indiqué la disponibilité de la Commission à accompagner l'Agence dans l'accomplissement de ses missions.

25. Le Conseil s'est félicité de l'implication effective de la Commission de l'Union Africaine et a souhaité son appui dans la mise en place et l'intégration de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte dans l'organigramme de l'Union Africaine.

**POINT 2 : EXAMEN DU RAPPORT DU COMITE TECHNIQUE DES EXPERTS**

26. Mr. **Abdou MAISHAROU**, 1er Rapporteur de la Session pour le Compte du Niger a donné lecture des conclusions majeures contenues dans le rapport du Comité Technique des Experts annexé (**Annexe B1**) au présent rapport.

27. A la suite de la lecture du rapport, le Secrétaire Exécutif a apporté quelques précisions, notamment:

- la nécessité d'initier le processus d'intégration de l'APGMV dans l'organigramme de l'Union Africaine en tant qu'agence de Planification et de Coordination des activités de mise en œuvre de l'initiative de la Grande Muraille Verte, un des projets phares de l'Union Africaine,
- dans l'élaboration du Plan d'Action global, l'approche est graduelle et inclusive. A cette étape, il est plutôt question d'axes majeurs de Plan d'Action Quinquennal et de cadre stratégique qui ont été déjà examinés et adoptés par les Experts lors de l'atelier régional d'experts sur la Grande Muraille Verte, tenu les 26 et 27 décembre 2010 à Nouakchott (Mauritanie).

28. Le Conseil après échanges sur certains points du rapport des experts a pris acte dudit rapport.

### POINT 3 : EXAMEN ET APPROBATION DES PROJETS DE DOCUMENTS DE GESTION ET D'ACCORDS DE COOPERATION

29. Avant d'aborder ce point S.E.M. **Djibo Leity KA**, Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature du Sénégal, a évoqué le problème du logo et la conformité des abréviations AAGMV (français) et AAGGW (anglais) de la dénomination de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte figurant sur les documents de l'Agence, au regard de la Convention portant création de l'Agence sur laquelle figure l'abrégié (AGMV).
30. Le Secrétaire Exécutif a précisé que le logo actuel a été confectionné par le Secrétariat Exécutif aux fins de personnaliser, durant la période de mise en place de l'Agence, les correspondances administratives et autres documents officiels de l'Agence. Le logo lui semble assez représentatif de la vision et de la problématique de l'initiative de la Grande Muraille Verte. Relativement à l'utilisation de l'abréviation AAGMV à la place d'AGMV, le souci a été d'introduire une distinction dans l'abréviation de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte par rapport à celle d'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte (ANGMV)
31. Après échanges sur la question, le Conseil a décidé de retenir les abréviations suivantes : APGMV pour le français et PAGGW pour l'anglais. Le logo actuel est maintenu avec l'utilisation des abréviations appropriées
32. Le Président de séance a ensuite soumis au Conseil, l'examen des différents projets de documents de gestion et de coopération figurant au **POINT 3**.
33. Le Secrétaire Exécutif en introduisant la question a fait les précisions suivantes :
- (i) l'élaboration des instruments de gestion que sont l'organigramme, le règlement intérieur, le statut du personnel et le manuel des procédures administratives, comptables et financières est une des directives de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement figurant sur la feuille de route annexée à la Convention.
  - (ii) La programmation de la tenue de la première session du Conseil des ministres initialement dans le courant de décembre 2010, avait rendu nécessaire l'élaboration des projets de documents de gestion et leur disponibilité dans les trois langues de travail de l'Agence. Il a fallu pour tenir dans les délais, recruter par entente directe un Cabinet d'Audit et de Conseils de renommée internationale justifiant d'une grande expérience dans l'élaboration de tels documents afin de garantir la conformité des documents de l'Agence aux normes et pratiques internationales. Le Cabinet Fondas Audit et Conseils du Sénégal, a été recruté à cet effet.
  - (iii) L'élaboration d'un organigramme est une stratégie conceptuelle permettant de traduire une vision et d'atteindre les objectifs et résultats attendus déclinés dans le



cadre stratégique et le Plan d'Action. Elle repose sur une structuration institutionnelle du Secrétariat exécutif dans le cas d'espèce, tenant compte, dans les divers postes de responsabilité des relations hiérarchiques et professionnelles pertinentes, afin de rendre opérationnelles les orientations stratégiques. Ainsi dira-t-il-, l'organigramme ainsi élaboré (**annexe B2**) est assez exhaustif. Il prévoit des postes (cellules) à missions transversales attachés au bureau du Secrétaire Exécutif, dont un expert conseiller en planification stratégique et en coopération, chargé entre autres de la coordination des opérations. L'organigramme prévoit également trois (03) directions opérationnelles (Direction Administrative et Financière (DAF), Direction Scientifique et Technique (DST) et Direction Développement Local et Ouvrages(DLO), structurées chacune en trois (03) services ou programmes dirigés par des Administrateurs principaux de Programmes (APP). Il reste entendu que la mise en place d'un organigramme et en particulier celui de l'APGMV sera graduelle et en fonction des ressources disponibles et des priorités dégagées.

- (iv) la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte nécessite la création d'une Plateforme de partenariat et de coopération scientifiques, techniques et financiers (PPCSTF), pour faciliter ainsi la synergie et l'harmonisation nécessaires des interventions ainsi que la rationalisation des moyens à travers un cadre de concertation élargi.

A cette fin, deux (02) projets d'accord-cadre (MoU), sont déjà négociés entre l'APGMV et l'AIRD (Agence Inter-Etablissements de Recherche pour le Développement), l'APGMV et la NPCA (Agence de Planification et de Coordination du NEPAD), et sont soumis pour approbation. Un troisième accord est en négociation entre l'APGMV et l'USGS (United States Geological Survey) pour assurer la mise en place d'un Système Geo-Information (SGeo-I), à l'échelle du tracé. Le SysGeo-Info s'avère être un outil indispensable très pertinent de planification, de suivi et d'évaluation des activités et de l'évolution de la Grande Muraille. Ainsi, outre la mise en place du Système Geo-Information (SGeo-I) de l'Agence, l'implantation d'antennes nationales, la fourniture d'images et la formation aux SIG et à la géomatique sont envisagés au niveau de chaque pays en cohérence avec les structures nationales.

- 34.** A l'issue de cet exposé, le Conseil a examiné un a un les divers projets de documents de gestion et de coopération.

### 3.1. Documents de Gestion

- a) L'Organigramme

- 35.** Des divers échanges des membres du Conseil des ministres ressortent les propositions suivantes :



- (i) l'organigramme proposé est trop ambitieux et doit être allégé, notamment en supprimant le poste de Conseiller spécial du Secrétaire Exécutif, le Système d'Information et la direction "Développement Local et Ouvrages".
- (ii) la création d'un poste de Secrétaire Exécutif adjoint pouvant assurer l'intérim du Secrétaire Exécutif en cas d'absence,
- (iii) la répartition des postes par quotas alloués à chaque Etat membre,

**36.** A ces propositions, le Secrétaire Exécutif a rappelé ce qui suit:

- (i) le projet d'organigramme est exhaustif et en cohérence avec la vision et la nature des activités opérationnelles indispensables pour l'atteinte des objectifs et des résultats attendus découlant de l'approche stratégique.

La direction "Développement Local et ouvrages" est particulièrement importante et constitue la structure opérationnelle devant travailler avec les structures nationales pour assurer la réalisation des programmes/projets du second volet de la Grande Muraille Verte "développement communautaire et de gouvernance locale". Ce volet fonde également la pertinence de l'initiative de la Grande Muraille Verte en tant que nouvelle approche de gestion durable des ressources naturelles et de développement des zones rurales, dans un cadre de développement intégré. Elle assure en relation avec les structures nationales, la coordination et le suivi dans l'identification, la conception et la mise en place des activités et ouvrages de développement communautaires (bassins de rétention, forages hydrauliques, énergie domestique, santé, éducation etc.), ainsi que l'appui à la logistique et la mobilisation des ressources nécessaires. Cette direction doit être visible dans l'organigramme et sa suppression risque d'amoinrir la portée de cette nouvelle approche bien saluée par la Communauté internationale notamment les partenaires techniques et financiers..

- (ii) La Convention portant création et organisation de l'APGMV ne prévoit pas de poste de Secrétaire Exécutif adjoint qui du reste amplifie les charges de fonctionnement.

La coordination des activités de l'Agence sous l'autorité du Secrétaire Exécutif pourra être assurée par un expert conseil sans relations hiérarchiques, mais plutôt professionnelles avec les Directeurs qui ont la pleine responsabilité de leur Département. L'intérim du Secrétaire Exécutif sera assuré à chaque fois de besoin par l'un des Directeurs.

- (iii) Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont décidé lors du premier sommet du 17 juin 2010 à Ndjamena, que seul le critère de compétence doit prévaloir dans le choix aux postes et que tous les postes y compris celui de Secrétaire Exécutif devront faire l'objet de compétition par appel à candidature internationale dans les Etats membres. Toutefois, précise le Secrétaire Exécutif, ceci n'exclue pas la prise en compte des critères de répartition géographique, linguistique et de genre.

**37.** Le Conseil après plusieurs échanges sur les propositions formulées a retenu ce qui suit :

- (i) l'organigramme doit être allégé conformément à la structuration (**annexe B3**) avec notamment la suppression de la Direction du Développement local et des ouvrages, et la création d'un poste de coordonnateur des opérations au niveau du bureau du Secrétaire Exécutif. Ce coordonnateur aura pour tâche, d'assurer la coordination des activités en relation avec les directions et d'autres tâches que pourra lui confier le Secrétaire Exécutif ;
- (ii) le poste de Secrétaire Exécutif adjoint n'est pas prévu dans la Convention et ne peut en conséquence être envisagé ;
- (iii) les directives de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement très explicites, excluent le système de quota et retiennent le critère de l'excellence. Aussi, un appel à candidature internationale à l'Echelle des onze (11) Pays membres sera lancé pour le recrutement aux différents postes techniques. Les modalités et les avis seront arrêtés par le Conseil des ministres.

b) Règlement intérieur de l'Agence

**38.** Après examen du projet de règlement intérieur, le Conseil l'a adopté moyennant les modifications au texte suivantes :

- (i) Article 28: Organisation du Secrétariat exécutif: actualiser cette partie avec l'organigramme adopté,
- (ii) Article 30 : le Secrétaire Exécutif, est reformulé ainsi: *L'Agence est dirigée par un Secrétaire Exécutif nommé par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement pour une durée de quatre (04) ans renouvelable une (1) fois.*
- (iii) Article 40. Commissaire aux comptes est reformulé ainsi : *Le Conseil des Ministres nomme un Commissaire aux comptes pour une durée de deux (02) ans renouvelable. Il est choisi après appel à candidature internationale au niveau des Etats membres.*
- (iv) Article 43. Modification : *Le présent règlement intérieur peut être modifié par le Conseil des Ministres. Les propositions de modification sont transmises au Secrétariat Exécutif au moins un (1) mois avant la date de la prochaine session.*

c) Statut du Personnel de l'Agence

**39.** Le Secrétaire Exécutif a indiqué que l'Union Africaine a servi de références pour l'essentiel des dispositions figurant dans le projet de statut, en particulier pour les conditions d'emploi, de rémunération et les avantages. Cette initiative est dans le but

de garder une cohérence avec les agences de l'Union Africaine, notamment l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD et de faciliter ainsi, l'intégration de l'APGMV dans l'organigramme et la conformité avec les procédures de l'Union Africaine.

40. Après un examen approfondi du projet de document, le Conseil adopte le document de statut du personnel, moyennant les modifications au texte suivantes :

(i) Actualiser dans l'ensemble du texte, les dispositions touchant l'organigramme au vu de celui adopté par le Conseil des ministres,

(ii) Article 65 : Il est modifié ainsi : *Le fonctionnaire en cours ou en fin de carrière peut bénéficier de distinctions décernées par le Secrétaire Exécutif pour services rendus à l'Agence.*

(iii) Article 79 relatif à l'indemnité de départ : supprimer de la liste le cas du décès et reformuler l'article ainsi : *Aucune indemnité n'est payée à un membre du personnel :*

- *qui démissionne de son poste ;*
- *qui n'a pas été confirmé après la période probatoire réglementaire ;*
- *qui quitte les services de l'Agence à la date normale d'expiration de son contrat à durée déterminée et à court terme ;*
- *qui est renvoyé pour faute grave ou se trouvant dans le cas où il a été mis fin à ses services comme prévu dans le présent Règlement du personnel.*

(iv) Article 81 : supprimer le second paragraphe de l'article relatif au personnel retraité et sa famille et reformuler l'article ainsi : *Le fonctionnaire bénéficie de prestations, en cas de maladie ou de maternité, d'accident ou d'invalidité dûment constatés.*

*Il est tenu de se soumettre aux examens médicaux périodiques prévus par l'Agence. Tout refus de sa part peut l'exposer à une sanction disciplinaire.*

(v) Article 87 : il est reformulé ainsi : *Le présent statut prend effet à la date de son adoption par le Conseil des Ministres. Il s'applique à tous les contrats de travail établis et signés à partir de cette date. Dans le cas du Secrétaire Exécutif, il prend effet de manière rétroactive à compter du 17 juin 2010, notamment pour sa rémunération et ses avantages.*

d) Projet de Manuel de procédures

41. Le Secrétaire Exécutif a rappelé la nécessité de doter l'Agence d'un Manuel des procédures administratives, comptables et financières modernes et aux normes internationales, garantissant ainsi la transparence dans les procédures administratives, comptables et financières de l'Agence.

42. Le Conseil des ministres après un examen approfondi du projet de document l'a adopté moyennant la prise en compte des amendements ci-après :
- (i) l'actualisation du document par rapport aux éléments de l'organigramme adopté, notamment au chapitre III relatif aux fiches de postes ;
  - (ii) Chapitre 3 : Section 2 relative à la gestion du carburant : dans le paragraphe dotation, supprimer véhicule personnel du SE. Les niveaux de dotation de carburant restent maintenus
  - (iii) Sections 3 et 4 portant sur la Commission des Marchés, l'organe de passation des marchés et les Méthodes et Seuils de Passation des Marchés : abolir le terme Gré à Gré et utiliser plutôt "entente directe". Outre l'entente directe dans les conditions préconisées, retenir pour le reste le recours à la la Commission des Marchés (CM) en maintenant les contraintes.

### 3.2 : Documents d'Accord-cadre

43. Mr. Le Secrétaire Exécutif dans sa présentation, a insisté sur l'approche multisectorielle de l'initiative de la Grande Muraille Verte et la nécessité d'établir ainsi dans le cadre de sa réalisation une Plateforme de Partenariat et de Coopération scientifiques, techniques et financiers (PPCSTF). Elle est ouverte aux institutions régionales, sous-régionales, internationales d'exécution, de recherche et de formation ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers et aux ONGs du champ. Cette approche permet de capitaliser les expériences, résultats et activités pertinents existants dans la réalisation de la Grande Muraille Verte.

Dans le cadre de la constitution de la PPCSTF, divers partenaires se sont déjà manifestés et des accords finalisés ou en cours entre l'APGMV et de grandes institutions notamment l'AIRD (Agence Inter-Etablissements de Recherche pour le Développement), le NPCA (Agence du NEPAD de l'Union Africaine) et l'USGS (United States Geological Survey).

#### a) Accord APMV/AIRD

L'AIRD est un consortium français impliquant de grands opérateurs français de recherche tels que l'IRD, le CNRS, le CIRAD, l'INSERM, l'Institut Pasteur, le CPU (Conférence des Présidents d'Universités). Ce consortium est créé à l'initiative du Gouvernement Français depuis juillet 2010 avec comme objectif majeur, une meilleure mobilisation du potentiel de recherche & développement vers le Sud dans le cadre de la 8<sup>ème</sup> priorité du partenariat stratégique Afrique-Union Européenne pour la période 2011-2014.



La recherche thématique opérationnelle d'accompagnement (RTOA) constitue un des volets importants dans la réalisation, l'exploitation et le suivi & Evaluation de la Grande Muraille Verte ainsi que ses impacts sur l'Environnement le développement humain en générant des données scientifiques et techniques actualisées. Outre la mise en place d'un plateau technique, un observatoire " Homme /Milieu "est prévu.

b) Accord APMGV- NPCA :

L'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD est une nouvelle structure technique de la Commission de l'Union Africaine chargée du NEPAD. Elle est issue de l'intégration du NEPAD dans l'organigramme de l'Union Africaine. La convergence entre la NPCA et l'APGMV au niveau des objectifs et des programmes et projets ciblés justifie une mise en synergie et un partenariat entre ces deux institutions de l'Union Africaine. L'accord-cadre pourra être mutuellement bénéfique et nécessaire à l'APGW dans sa phase de consolidation et dans la mobilisation des ressources.

c) Accord APMGV- USGS.

L'United States Geological Survey (USGS) dispose d'outils performants et une longue expérience dans la gestion des ressources naturelles et de l'Environnement de l'Afrique. Cette expertise couvre les domaines de la Géomatique, de la télédétection et des Systèmes d'Information Géo-référencée. Le projet d'accord APMGV- UGSS en négociation prévoit notamment l'élargissement de la coopération technique aux structures nationales et sous- régionales dans l'élaboration ou le perfectionnement des atlas numériques nationaux sur les ressources naturelles et l'environnement par le renforcement des capacités. De façon spécifique à la Grande Muraille il prévoit dans le cadre des priorités de l'agence dans la mise en œuvre du Plan d'Action Quinquennal, la fourniture d'images satellitales, de cartes thématiques, l'élaboration et l'acquisition des outils de gestion technique, l'implantation de stations locales nationales à l'échelle du tracé de la Grande Muraille Verte ainsi que la formation d'experts nationaux.

44. Le Conseil s'est félicité de l'initiative, mais a insisté sur la nécessité d'entreprendre des actions concrètes.
45. Le Conseil approuve les Accords APMGV/AIRD et APMGV/NPCA et donne mandat au Secrétaire Exécutif de procéder à leurs signatures.

**POINT 4 : EXAMEN ET APPROBATION DU PROJET DE DOCUMENT D'ORIENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET DU PLAN D'ACTION QUINQUENNAL CONSOLIDE (PAQC) 2011-2015**

46. Le Secrétaire Exécutif a informé le Conseil que la stratégie inclusive et graduelle adoptée dans le processus d'élaboration de cadre stratégique et de Plan d'Action global tel qu'indiquait dans la feuille de route, consiste à élaborer d'abord les axes majeurs devant servir de cadre et ensuite de partager ces orientations le plus largement avec les experts des Etats membres et les partenaires. Dans ce cadre, un



atelier régional d'experts nationaux élargi aux experts des institutions partenaires et à la Société civile s'est tenu en République Islamique de Mauritanie les 26 et 27 décembre 2010 avec l'appui du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et la Conférence des Ministres Africains de l'Environnement (CMAE) . Cet atelier a examiné, amendé et adopté les axes majeurs du cadre stratégique et du Plan d'Action quinquennal consolidé (PAQC) 2011-2015, dont la version révisée (**annexe B4**) est soumise au Conseil pour examen et approbation.

La prochaine étape dans le processus d'élaboration de ce PAQ sera l'élaboration d'un document consolidé à partir des Plans d'Action nationaux, tenant compte des profils des pays et des contraintes dans les zones transfrontalières (après rencontre des pays concernés avec la facilitation par l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille).

L'étape finale sera la tenue d'un atelier régional technique de validation du projet de document consolidé de Plan d'Action quinquennal 2011-2015 de mise en œuvre de la Grande Muraille dans les cinq (05) prochaines années. Cet atelier prévu avant la fin de l'année 2011 regroupera les experts du Comité Technique de l'Agence, de départements ministériels sectoriels (élevage, agriculture, hydraulique, énergie, finance et affaires étrangères etc.), d'institutions partenaires et de sociétés civiles.

La finalisation et la validation du PAQC 2011-2015 (activités, programmation, critères de performances, budget etc. ), prévues dans le courant de 2011, est une préalable à la tenue dans le premier semestre de 2012 du tour de table des bailleurs, préconisé par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement dans la Feuille de route

47. Le Conseil recommande la prise en compte du profil pays et adopte le document portant sur les axes majeurs de cadre stratégique et de Plan d'Action quinquennal 2011- 2015.

#### **POINT 5 : APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTIVITES 2011**

48. Le Prof Abdoulaye DIA a présenté un tableau matriciel (**annexe B5**) portant sur la mise en œuvre globale du cadre indicatif de programmes d'activités de l'An 1 (2011) à l'An 5 (2015). Ce tableau à entrées multiples est généré à partir des axes majeurs du Plan d'Action quinquennal (PAQ) 2011-2015 adopté plus haut, considérés dans ce tableau comme Axes stratégiques majeurs (ASM) ou Piliers Programmatiques (PP) à partir desquels sont déclinées des thématiques de programmes et projets.

Le programme d'activités 2011, correspond aux activités visées à la colonne An1 du PAQ. L'An 1 est l'année de mise en place des structures et d'implantation des outils de gestion, de communication et de plaidoyer de l'Agence.

Les activités ci-après, essentiellement de type transversal, sont prévues au titre du 2<sup>ème</sup> semestre de 2011

Action 01 : Communication et Plaidoyer :

- Elaboration de plan de Communication,
- Conception et acquisition de supports de promotion et de plaidoyer (plaquettes, films, affiches, posters, etc.),
- Conception et mise en place de Systèmes d'Informations (Site web, Système d'Information de Gestion MIS, bulletin de liaison 'Echos du Sahel', etc..)

Action 02 : Renforcement de capacités et capitalisation des expériences et techniques pertinentes :

- Formation en GIS et cartographie, initiation à la géomatique et à la gestion de stations nationales du Système Géo-Information (1 stagiaire par pays),
- Visites dans les pays membres de programmes ou projets (02) pertinents dans la mise en oeuvre de la Grande Muraille Verte. Ce volet sera poursuivi en An2 et AN3.

Action 3 : Finalisation et validation du document de PAQC

- Harmonisation des actions dans les zones transfrontalières (réunions de concertation des pays frontaliers avec facilitation par l'Agence),
- Elaboration du document consolidé de PAQC (activités, programmation, indicateurs de performance, budget etc.) par un Consultant,
- Validation du document de Plan d'action quinquennal (atelier régional experts et partenaires techniques et financiers).

Action 04 : Appui institutionnel à l'installation des structures nationales

- Appui en équipement et logistique,
- Etudes de référence,
- Appui à l'élaboration et au partage du Plan d'action national

Action 05 : Mise en place du Secrétariat exécutif

- Aménagement et équipement des locaux,
- Informatisation et téléphonie,
- Recrutement du personnel (avis de lancement et sélection des candidats) par un cabinet international dans le cadre d'appel à candidature internationale.

49. Le Conseil a déploré la mauvaise qualité du tableau, le peu d'informations, notamment l'absence de chronogramme, rendant ainsi difficile son exploitation et sa compréhension. Le Conseil souhaite disposer d'un document plus détaillé avec des actions et une programmation plus précises.

50. Le Secrétaire Exécutif a reconnu la mauvaise qualité de certaines copies du tableau en couleur détenues par quelques membres du Conseil. Il estime cependant que l'exploitation du tableau, notamment sa colonne An1, permet d'identifier les actions ciblées au titre de 2011 et qui sont visées dans le projet de budget 2011.

Il a par ailleurs indiqué que le Secrétariat exécutif n'a pas encore de personnel d'appui et qu'il attendait l'adoption du budget à la première session du Conseil des ministres initialement prévue en décembre 2010 pour procéder au recrutement du personnel. En attendant, il a sollicité à travers un contrat à durée déterminée de trois (03) mois (1<sup>er</sup> Novembre 2010 au 31 janvier 2011), l'appui d'un expert conseiller, dans le fonctionnement de l'agence, la préparation de l'atelier régional de Mauritanie et de la session du Conseil des ministres.

51. Le Conseil a pris acte et se reporte à l'examen du budget.

## POINT 6 : EXAMEN ET APPROBATION DES QUESTIONS FINANCIERES

### 6.1. Rapport financier de l'exercice 2010

52. Le Secrétaire Exécutif a indiqué que les recettes du budget de l'Agence sont essentiellement constituées des contributions volontaires et statutaires des Etats membres et éventuellement le budget - programme.

Au titre de la mobilisation du budget de démarrage de l'Agence, une note verbale du Secrétaire Exécutif a été adressée depuis le mois d'Aout 2010 aux ministres en charge des affaires étrangères des Etats membres pour le versement de la contribution volontaires de leur pays au budget de démarrage estimé à un million sept cent mille **(1,700,000) dollars américains (environ 830 millions de FCFA)**.

53. A ce jour, seuls deux (02) pays-membres ont apporté leurs contributions volontaires :
- le Tchad pour huit cent mille (800.000) euros, dont six cent mille (600,000) euros libérés dans le courant de novembre 2010,
  - le Niger pour vingt millions (20.000.000) FCFA.

Le Mali a annoncé une contribution de dix millions (10.000.000) FCFA.

54. Les dépenses réalisées se rapportent essentiellement aux investissements consentis au titre de l'équipement des locaux du siège et à l'élaboration des instruments de gestion.

Le rapport financier de l'exercice 2010, élaboré dans les normes comptables sera préparé et soumis ultérieurement avec l'adoption des normes comptables du Manuel de Procédures et le recrutement d'un comptable.



55. Le Président du Conseil des ministres a appelé les Etats membres à apporter leurs contributions volontaires au budget de l'Agence, afin de faciliter le démarrage de l'Agence dans de bonnes conditions. Il a ainsi abordé au point 6.2. la question des contributions des Etats.

### 6.2. Contributions des Etats

56. Le Secrétaire Exécutif a rappelé qu'outre la contribution volontaire en numéraire ou en ressources dont le montant est laissé à la discrétion de l'Etat membre, une contribution statutaire annuelle est exigible à chaque Etat. Les modalités de fixation et le taux annuel de la contribution statutaire de chaque Etat membre sont fixés par le Conseil.
57. La contribution statutaire pays est fixée soit proportionnellement au Produit intérieur brut (PIB) du pays membre, soit de façon égalitaire avec le même montant pour tous les Etats membres. Le Secrétaire Exécutif préconise l'option égalitaire à un montant identique pour chacun des onze Etats membres. Ceci dira t-il pour être en conformité avec les principes fondateurs de solidarité et de répartition égale des résultats qui sous-tendent la vision de l'Initiative Grande Muraille Verte.
58. Le Conseil a retenu à l'unanimité, le principe égalitaire dans la répartition et a fixé la contribution annuelle statutaire par pays au **montant de Cinquante millions (50, 000.000) FCFA** à la place des quatre vingt treize (93) millions proposés dans le document de projet de budget 2011 préparé par le Secrétariat Exécutif. Toutefois un appel aux contributions volontaires est lancé auprès des Etats membres.

### 6.3. Rémunération et avantages du personnel de l'Agence,

59. Le Secrétaire Exécutif a indiqué que ce point est fondamental pour le futur de l'Agence, notamment pour sa crédibilité et ses performances et qu'il s'agit dans le recrutement du personnel ciblé, d'acquérir dans un marché ouvert et de compétition, des experts performants et motivés justifiant d'une expertise et d'expérience avérées.
60. Le classement des postes, les déplacements, la fixation de la grille salariale, les éléments de salaires ainsi que les avantages du personnel notamment dans le cas du Secrétaire Exécutif doivent s'appuyer sur des références existantes, notamment celles d'institutions internationales proches par leur statut et leurs missions de l'APGMV.
61. Ainsi les éléments de rémunération et les avantages du personnel de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (annexe B...) proposés sont alignés sur ceux

de l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD (NPCA) de l'Union Africaine. En effet, la NPCA de par son statut d'Agence technique de Planification et de Coordination pour le NEPAD de l'Union Africaine est une référence juste et appropriée.

**62.** Le Conseil après plusieurs échanges sur les propositions de rémunération et d'avantages faites par le Secrétaire Exécutif avait proposé ce qui suit :

- (i) l'alignement des conditions de déplacement sur celles de l'Union Africaine,
- (ii) l'alignement de la rémunération et des avantages du personnel de l'Agence sur certaines organisations de la sous-région et non sur la NPCA de l'Union Africaine.

**63.** En reprenant la parole, le Secrétaire Exécutif a marqué sa désapprobation face à la tendance à doter le personnel de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille de conditions de rémunération, d'avantages et privilèges nettement en deçà de celles admises dans les institutions internationales de rang et de missions comparables telles que les agences de l'Union Africaine. Il a par ailleurs indiqué que des conditions de travail non compétitives aboutiraient à des difficultés de recrutement d'experts de haut niveau, adaptés aux performances attendues. Il maintient les propositions d'alignement sur la NPCA.

**64.** Le Conseil après plusieurs échanges avec le Secrétaire Exécutif sur la question de rémunération et d'avantages du personnel de l'Agence a finalement retenu ce qui suit :

- (i) déterminer la rémunération, les avantages et privilèges du Secrétaire Exécutif sur la base d'une moyenne en prenant en référence les conditions de rémunération et des avantages des dirigeants suivants :
  - le Président de la Commission de la Communauté Economique et de
  - 
  - Développement des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO),
  - le Secrétaire Exécutif (Chief Executive Officer) de l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD,
  - le Secrétaire Exécutif du CILSS.

SEM. Abdou KAZA, Ministre en charge de l'Environnement du NIGER, le Chef de délégation du Burkina Faso et le Chef de délégation du Nigéria sont chargés respectivement de recueillir les données sur le NPCA, le CILSS et la présidence de la CEDEAO.

- (ii) tenir une session extraordinaire du Conseil des ministres au 28 avril 2011 à l'effet d'examiner le projet d'ordre du jour suivant :

- **Point 1** : Examen et adoption du rapport et des projets de règlements de la première session ordinaire du Conseil des ministres tenue le 03 mars 2011 à N'Djamena (Tchad),
- **Point 2** : Fixation des rémunérations et avantages du personnel de l'agence et Examen et approbation du budget 2011
- **Point 3** : Préparation des appels à candidature internationale dans les postes ouverts à l'Agence,
- **Point 4** : Examen et adoption des projets de règlements de la session extraordinaire du Conseil des ministres
- **Point 5** : Questions diverses

(iii) Le Secrétaire Exécutif, consultera les Etats membres pour identifier le pays acceptant d'abriter la session extraordinaire du 28 avril 2011.

65. En attendant le recrutement du personnel technique de l'Agence renvoyé après le 28 avril 2011, le Secrétaire Exécutif a indiqué la nécessité de doter temporairement le Secrétariat exécutif de personnel d'appui et d'Expert Conseiller pour son fonctionnement.

66. Le Conseil a autorisé le recrutement d'un personnel d'appui (01 secrétaire, 01 assistante du Secrétaire Exécutif et 02 chauffeurs et 01 société de gardiennage). Par contre renvoie le recrutement de l'expert à l'appel à candidature internationale.

Le Ministre de l'Environnement et des Ressources Halieutiques du Tchad revenant sur l'expert conseiller a informé le Conseil qu'il mettait en détachement auprès de Secrétaire Exécutif pour la durée nécessaire, Mr. **Abakar Mahamat Zougoulou**, ancien Directeur des Forêts du Tchad.

67. Le Président de la session , S.E. Monsieur Hassan TERAP, Président du Conseil des Ministres en clôturant la première session ordinaire du Conseil des ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte tenue à N'Djamena le 03 mars 2011, a informé et invité les délégations à assister à la cérémonie protocolaire de signature de l'accord cadre entre l'AIRD et l'APGMV, représentée respectivement par **Michel Laurent Président Directeur Général** de l'AIRD et **Professeur Abdoulaye DIA** Secrétaire Exécutif de l'APGMV. La cérémonie se tiendra dans la salle Toumai de l'Hôtel Kempinski ce 3 mars 2011 (le compte rendu est joint en annexe).

68. Le Président du Conseil des Ministres a demandé d'une part aux Etats de procéder le plus rapidement à la ratification de la Convention, et de consentir plus d'efforts pour rendre opérationnelle l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte d'autre part.

69. La session est clôturée à 21heures

70. La liste des ministres et chefs de délégation au conseil est donné en **annexe C**

*Fait à N’Djamena, le 03 mars 2011*

Le Président du Conseil des Ministres de l’APGMV  
**SEM. Hassan TERAP**, Ministre de l’Environnement  
et des Ressources Halieutiques du TCHAD

Le Secrétaire Exécutif de l’APGMV  
**Prof. Abdoulaye DIA**



## ANNEXES A : ALLOCUTIONS

- MONSIEUR EMMANUEL NADINGAR, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU TCHAD
- MR. HASSAN TERAP , MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES DU TCHAD
- PROF ABDOULAYE DIA, SECRETAIRE EXECUTIF DE L'AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE

REPUBLIQUE DU TCHAD

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
PRIMATURE  
-----



UNITE \* TRAVAIL \* PROGRES  
-----

**PREMIERE SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES  
DE L'AGENCE PANAFRICAINE  
DE LA GRANDE MURAILLE VERTE**

**(N'Djaména le 03 MARS 2011)**

**DISCOURS D'OUVERTURE DE SON EXCELLENCE,  
MONSIEUR EMMANUEL NADINGAR, PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU TCHAD**

**Excellences, Messieurs les Présidents des Grandes Institutions de la République ;**

**Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;**

**Mesdames et Messieurs les Ministres de l'Environnement des pays membres de la Grande Muraille Verte ;**

**Excellences, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des Organisations Internationales et les Représentants des Organisations Non Gouvernementales ;**

**Monsieur le Secrétaire Exécutif de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte ;**

**Distingués invités, Mesdames et Messieurs ;**

Au nom de Son Excellence Monsieur **IDRISS DEBY ITNO**, Président de la République, Chef de l'Etat et en mon nom propre, je voudrais souhaiter à tous nos hôtes, la bienvenue et un agréable séjour en terre tchadienne, à l'occasion de la première session du Conseil des Ministres en charge de l'Environnement des pays membres de la Grande Muraille Verte.

Faut-il rappeler que le 17 juin 2010, s'est tenue à N'Djaména, le Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernement des pays membres de la Grande Muraille Verte, Sommet qui a permis la création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte. La tenue de cette session ordinaire du Conseil des Ministres inscrit dans ce processus consigné dans la feuille de route adopté par les Chefs d'Etats et de Gouvernement de nos pays respectifs. C'est une expression qui montre la volonté de leurs Excellences de voir l'édification de la Grande Muraille Verte se réaliser.

**Mesdames et Messieurs ;**

Selon le rapport 2008 du Programme des Nations Unies pour l'agriculture et l'Alimentation, les efforts de conservation des forêts dans les pays du Sahel sont très faibles par rapport au processus de déforestation. Environ deux millions de hectares de forêts de la bande sahéenne sont détruites chaque année.

En outre, il a été souligné que l'état très dégradé des écosystèmes et des ressources naturelles dans la bande sahéenne fait de cette partie de l'Afrique, une cible prioritaire. Le projet de la Grande Muraille Verte contribuera à ne point douter à la lutte que nous menons tous contre l'avancée du désert et à la mise en valeur intégrée des zones dégradées du sahel en vue d'une gestion durable des ressources naturelles. A cet effet, la réalisation de ce projet majeur Africain trouve toute sa noblesse et témoigne de la ferme volonté de nos Etats à agir promptement par eux-mêmes afin de relever ce défi.

**Mesdames et Messieurs ;**



Je voudrais exprimer toute notre gratitude pour la confiance placée en nous afin d'abriter le siège de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte durant cette première étape cruciale. Dans cette perspective et sur instruction de Son Excellence, Monsieur le Président de République Chef de l'Etat, Président en exercice de notre institution, un siège a été octroyé à l'Agence Panafricaine. De plus, des moyens conséquents sous la forme d'une donation volontaire ont été mis à la disposition du Secrétariat Exécutif pour la réalisation des actions prioritaires. Nous tenons à solliciter à chaque pays membre de contribuer de manière volontaire afin de montrer que nous comptons d'abord sur nous mêmes avant de compter sur les autres.

La réalisation des grands ouvrages pour la mise en %uvre de ce projet nécessite des investissements importants. Il s'agira de réfléchir ensemble sur les mécanismes de financement par la communauté internationale.

### **Messieurs les Ministres en charge de la Grande Muraille Verte ;**

Les objectifs assignés pour cette première session ordinaire du Conseil des Ministres consistent en la validation et adoption des instruments devant rendre opérationnelle l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte notamment, entre autres, le manuel de procédure, le règlement intérieur et le statut du personnel en charge de la conduite des actions à mener.

Deux jours durant, les experts des différents pays membres se sont focalisés sur les documents stratégiques afin d'apporter un plus qualitatif aux différents projets de documents présentés par le Secrétariat exécutif. Ceci témoigne de la solidarité régionale souhaitée par nos Chefs d'Etats et de Gouvernement et le signe d'une synergie dans les actions à mener. Je ne doute pas un seul instant que de vos discussions sortiront des outils nécessaires à la mise en %uvre effective de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte.

### **Monsieur le Secrétaire Exécutif**

Vous avez la lourde responsabilité de mener à bien cette initiative commune. Votre expérience personnelle et votre abnégation nous rassurent quant à la conduite des opérations pour l'atteinte de nos objectifs communs.

### **Mesdames et Messieurs**

Tout en souhaitant plein succès à vos travaux, je déclare ouverte, la première session ordinaire du Conseil des Ministres de la Grande Muraille Verte.

*Je vous remercie.*



REPUBLIQUE DU TCHAD

UNITE \* TRAVAIL \* PROGRES

\*\*\*\*\*

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

\*\*\*\*\*

PRIMATURE

\*\*\*\*\*

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

**PREMIERE SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES  
DE L'AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE**  
*N'Djaména, le 03 Mars 2011*

**DISCOURS DE BIENVENUE**

**De Monsieur HASSAN TERAP, Ministre de l'Environnement  
et des Ressources Halieutiques, Président du Conseil ordinaire des Ministres**

**Excellence, Monsieur le Premier Ministre Chef du Gouvernement ;**

**Excellence, Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale ;**

**Excellences, Messieurs les Présidents des Grandes Institutions de la République ;**

**Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;**

**Mesdames et Messieurs les Ministres de l'Environnement des pays membres de la Grande Muraille Verte ;**

**Excellences, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des Organisations Internationales et les Représentants des Organisations Non Gouvernementales ;**

**Monsieur le Secrétaire Exécutif de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte ;**

**Mesdames et Messieurs les Secrétaire généraux des Ministères**

**Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux et Directeurs des Institutions publiques parapubliques et privées ;**

**Mesdames et Messieurs les Experts ;**

**Distingués invités, Mesdames et Messieurs ;**

Permettez-moi tout d'abord de souhaiter la fraternelle bienvenue aux éminentes personnalités et aux experts des institutions des pays concernés par l'initiative de la Grande Muraille Verte qui ont accepté de faire le déplacement de N'Djamena. Votre présence est l'expression témoin indubitable de tout l'intérêt que vous accordez à ce programme commun.

En octobre 2009, vous avez participé activement à la rencontre de N'Djamena sur l'environnement dont un des points d'importance a été le toilettage des textes de base de la Grande Muraille Verte. En juin 2010, les résultats de vos efforts ont permis de consacrer, par la signature de la Convention, la naissance effective de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte. Il est plus qu'opportuniste de se retrouver huit (8) mois après pour faire le point sur l'état d'avancement de la feuille de route adoptée à cette session.

En effet, le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du 17 juin 2010 a marqué le point d'élan concret de la mise en œuvre de notre initiative face aux multiples défis environnementaux dont l'un des plus critiques est l'avancée du désert.

La désertification constitue une des contraintes majeures qui freinent tous nos efforts de développement socio économique. Allié de nos jours à la dégradation des terres, à la perte de la biodiversité et aux perturbations climatiques, ce phénomène naturel qui prend de l'ampleur dans nos pays nous impose une lutte sans répit. Cette lutte nécessite un dispositif bien déterminé pour une synergie d'actions afin que la Grande



Muraille Verte soit l'expression d'un flexible bouclier devant les grands pas du désert et celle du développement intégré.

La marche vers le bien être social et économique de nos populations passe par de telles initiatives, porteuses d'espoir pour l'amélioration des conditions d'activités agricoles et pastorales.

Les différents défis et enjeux liés à la Grande Muraille Verte sont des préoccupations permanentes de Son Excellence, Monsieur **IDRISS DEBY ITNO**, Président de la République du Tchad, Président en exercice de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte et de l'ensemble de ses pairs, Chefs d'Etats des pays concernés par cette initiative Et notre responsabilité est évidente dans cet important maillon du dispositif statutaire que représente le Conseil des Ministres, étape intermédiaire entre la réunion des Experts et le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Au nom des Ministres des pays concernés par la Grande Muraille Verte je voudrais exprimer nos sincères remerciements et notre profonde gratitude à la Commission de l'Union africaine, à l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture et à tous nos partenaires de développement pour les efforts consentis et leur disponibilité à nous accompagner dans la mise en œuvre de cette initiative.

Sur ces propos je réitère mes souhaits de bienvenue et de bon séjour au Tchad et je formule tous mes vœux de succès aux travaux de la Première Session du Conseil des Ministres sur la Grande Muraille Verte.

**Je vous remercie pour votre attention**



**Allocution du Prof. Abdoulaye DIA,  
Secrétaire Exécutif de l'Agence Panafricaine de  
la Grande Muraille Verte (APGMV)**



---

*Rapport de la 1<sup>ère</sup> session ordinaire du Conseil des Ministres, N'Djamena 3 mars 2011*

- Messieurs Les Présidents des Grandes institutions de la République du Tchad,
- Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République du Tchad,
- Monsieur le Représentant de la Commission de l'Union Africaine,
- Monsieur le Président du Conseil des Ministres de l'APGMV,
- Messieurs les membres du Conseil des ministres de l'APGMV,
- Mesdames, Messieurs les Ministres de la République du Tchad,
- Mesdames, Messieurs les représentants du Corps diplomatique et Partenaires techniques et financiers,
- Mesdames, Messieurs les Conseillers de Mr. Le Président de la République et de Mr. Le Premier Ministre du Tchad,
- Mesdames, Messieurs les Représentants des institutions internationales et nationales,
- Mesdames, Messieurs les Experts du Comité Technique de l'APGMV,
- Honorables Invités,
- Mesdames et Messieurs

Faut-il- encore le rappeler, les changements climatiques et la désertification, phénomènes certes quasi planétaires, revêtent en Afrique et en particulier dans la partie Sud du Sahara, un visage spécifique de calamité et de pauvreté qui installe progressivement un sentiment de désolation et de fatalité.

Je n'insisterai pas outre mesure sur le lourd tribut que nos pays continuent de payer depuis plusieurs décennies.

Notre rencontre d'aujourd'hui, qui consacre la tenue de la première session du conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, créée, il y a juste Huit (08) mois, montre que l'initiative «Grande Muraille Verte (GMV)» de Dakar à Djibouti, à l'interface du Sahara et du Sahel devient une réalité.

Vous conviendrez avec moi que le 17 juin 2010, date de création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement sera un repère historique dans le processus.

Cette date et le lieu le Tchad, pays de Toumaï, berceau de l'humanité, symbole de la Vie et de l'Espoir sont symboliques à plus d'un titre et promontoires de l'espoir pour les africains que dis-je pour toute l'humanité.



**Mesdames et Messieurs,**

***La Grande Muraille Verte est une Chance, mais également un Défi.***

Ce projet transcontinental, initié par la CEN-SAD et endossé par l'Union Africaine pourrait en définitive concerner toutes les zones dégradées d'Afrique qui constituent plus des deux tiers (2/3) de notre Continent. Toutefois, il me semble utile dans notre Plan d'Actions d'adopter une approche graduelle par « fronts névralgiques ». Aussi, l'état fortement dégradé des écosystèmes et des ressources naturelles dans la bande Sahélienne justifie le caractère prioritaire et l'urgence de la mise en œuvre du projet majeur GMV dans cette partie allant de Dakar à Djibouti (Sénégal, Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger, Nigeria, Tchad, Soudan, Ethiopie, Erythrée, Djibouti).

Cette approche innovante du développement dont la particularité est d'unir plusieurs pays dans un même combat de restauration et de valorisation des zones traversées se concrétise jour après jour.

Beaucoup de concertations ont été tenues, des hypothèses bâties pour donner corps à ce programme Africain qui au delà de toute considération technique, reste et demeurera intégrateur pour nos peuples. **En cela,**

**Mesdames et Messieurs et Chers experts,**

***la Grande Muraille est pour les populations et se fera avec les populations.***

L'organisation de cette première session ordinaire du Conseil des Ministres à N'djamena (Tchad), doit nous permettre de parachever la mise en place du Secrétariat exécutif et ainsi rendre l'Agence opérationnelle. En effet, conformément aux dispositions de l'article 6 (point 6.1) de la Convention, portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, le Conseil des Ministres est l'Organe chargé notamment :

- de veiller à la mise en œuvre des orientations définies par les Chefs d'Etat et de Gouvernement;
- d'adopter le cadre stratégique et le plan d'action global de l'Agence;

La réunion des experts a permis l'analyse des documents de gestion, notamment du projet de manuel de procédures, du projet de statut du personnel de l'Agence et du projet de règlement intérieur. L'étude de ces documents a été complétée par l'analyse de projets d'accord de coopération scientifique et technique entre l'APGMV et l'Agence inter-établissements de Recherche pour le Développement (AIRD) et le NEPAD.



**Mesdames, Messieurs,**

L'atteinte de ces résultats est autorisée par l'engagement de nos dirigeants qui ont très tôt donné la caution politique nécessaire. Elle appelle de ma part, la manifestation d'un sentiment de sincère reconnaissance aux Hautes Autorités de nos pays membres qui m'ont fait confiance, en me mettant à la tête de cette initiative majeure pour l'Afrique.

Je réitère mon engagement ferme à servir avec loyauté et abnégation.

Ceci est fortement justifié par le soutien sans faille de leurs Excellences les Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres et en particulier du Président de la Conférence des Chefs d'Etat, Son **Excellence Monsieur Idriss DEBY ITNO**, Président de la République et Chef de l'Etat du Tchad et **Maitre Abdoulaye WADE**, Président de la République du Sénégal qui ont fortement contribué à l'avènement de l'Agence. Son Excellence Monsieur Idriss DEBY ITNO, à travers une contribution volontaire du Tchad de 800 milles euros et la mise à disposition d'un siège provisoire, a apporté à l'Agence Panafricaine naissante toute l'assistance nécessaire au démarrage de ses activités. Qu'il trouve ici l'expression de ma haute gratitude et de mon entier dévouement.

Je voudrais également confondre dans l'expression de ma gratitude, Monsieur le **Ministre Hassan TERAP**, Ministre de l'Environnement et des Ressources Halieutiques du Tchad, Président du Conseil des Ministres pour la bienveillante attention pour parachever la mise en place de l'Agence.

Les projets d'accord-cadre de coopération scientifique et technique entre l'APGMV et l'IRD et le NEPAD, que nous allons soumettre à l'appréciation du Conseil des Ministre ouvrent l'ère d'un cadre fécond de partenariat large et varié, que la Grande Muraille Verte va entreprendre avec l'ensemble des partenaires stratégiques identifiés à travers la mise en place d'une Plateforme de Partenariat et de Coopération scientifique, technique et financière (PPCSTF).

Je voudrais féliciter, les experts qui se sont fortement investis dans l'examen minutieux des documents qui vous seront soumis.

Permettez-moi enfin de remercier également les membres du comité d'organisation et l'ensemble du Gouvernement Tchadien, qui n'ont ménagé aucun effort pour la bonne préparation de cette première session ministérielle.

**Je vous remercie de votre bienveillante attention.**



## ANNEXES B : DOCUMENTS DE SUPPORT



## Annexe B1 : Synthèse du rapport du Comité Technique des experts

Les 1<sup>er</sup> et 2 Mars 2011, s'est tenue à l'hôtel Kempinski de N'djamena (Tchad), la réunion des Experts préparatoire à la première session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte. Huit pays membres sur les onze étaient représentés, l'Éthiopie, Djibouti et l'Érythrée n'ayant pu participer à la réunion.

Étaient également présents des délégués d'organisations, notamment, l'Union Africaine, La COMIFAC, l'OSS et l'GAD.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Mr. Hassan TERAP, Ministre de l'Environnement et des Ressources Halieutiques du Tchad, Président du Conseil des Ministres, en présence de son Collègue, Mr. Ahmed Rakhis Mannany, Ministre de l'Élevage et des Ressources Animales du Tchad et du Secrétaire Exécutif de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, Prof Abdoulaye DIA.

Le Ministre de l'Environnement et des Ressources Halieutiques a dans son allocution souhaité la bienvenue aux différentes délégations et a rappelé les multiples défis qui attendent l'AGMV. Il a ensuite rappelé les objectifs de la réunion des Experts et remercié très chaleureusement S.E.M. IDRIS DEBY ITNO, Président de la République du Tchad pour l'appui conséquent apporté à l'APGMV en général et particulièrement pour les facilités offertes pour la tenue de la première session ordinaire du Conseil des Ministres.

Auparavant, le Prof Abdoulaye DIA, Secrétaire Exécutif de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte a rappelé les enjeux majeurs de la GMV et les défis qui attendent l'Agence pour la coordination de la mise en œuvre des activités. Il a d'abord exprimé toute sa reconnaissance aux Chefs d'États et de Gouvernements pour le choix porté en lui pour diriger cette Agence. Il a ensuite réaffirmé pleinement son engagement pour servir avec loyauté et abnégation. Il a enfin remercié le Président du Tchad, S.E.M. IDRIS DEBY ITNO pour ses appuis inestimables dans le fonctionnement de l'Agence. Les travaux se sont déroulés sous la présidence de Mr. Mouhyddine Mahamat SALEH du Tchad secondé par Mr. Souleymane CISSE du Mali, les rapporteurs étant MAISHAROU Abdou du Niger et Mr. Emanuel. C. Emecheta du Nigeria.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été examinés et les principales conclusions formulées à l'issue des débats:

### 1. En ce qui concerne le rapport 2010 du Secrétariat Exécutif de l'Agence:

- La nécessité de finaliser le dispositif institutionnel et juridique de l'Agence en diligentant la signature de la Convention par l'Éthiopie et la ratification par les pays. De même, il a été suggéré l'intégration juridique de l'Agence dans



l'organigramme de l'Union Africaine comme Agence de coordination et de planification de la GMV ;

- la nécessité de donner des clarifications en ce qui concerne la signature prochaine de l'Accord de Siège provisoire entre l'Etat du Tchad et l'Agence ;
- la nécessité de mieux détaillé le rapport 2010 du Secrétaire Exécutif ;
- 
- suite aux contributions financières volontaires apportées par le Tchad et le Niger et l'annonce faite par le Mali, les autres pays ont été invités à souscrire volontairement dans les meilleurs délais.

## 2. En ce qui concerne l'organigramme de l'Agence,

- la nécessité de mettre en place une structure légère pendant la période de démarrage ;
- la nécessité de revoir la structuration des services par souci d'optimisation et d'efficacité ;
- la nécessité de clarifier le mode de recrutement du personnel car, certain pays ont exprimé le souhait que chaque Etat puisse disposer d'un quota et que la sélection se fasse au niveau national et pour d'autres pays, le recrutement doit être fait sur une base compétitive, ouvert à tous les pays pour disposer de meilleures compétences tout en respectant les critères d'équilibre géographique, linguistique et de genre.

## 3. En ce qui concerne les documents de gestion (Règlement Intérieur, du Statut du Personnel et le Manuel de procédure) de l'Agence,

- les dispositions principales retenues en matière de passation de marché devraient s'inspirer des standards internationaux ;
- les droits prévus dans le cas de cessation définitive de fonction doivent être précisés,
- les traitements du personnel mis à dispositions par les pays en guise de contributions volontaires, en particulier en matière de paiement d'indemnités complémentaires devraient être précisés ;
- le renforcement de la mission du DAF concernant la gestion des ressources humaines, des approvisionnements et des achats, ainsi que les aspects relatifs à la passation de marchés.

## 4. En ce qui concerne les Accords Cadres de Coopération entre l'AAGMV et l'Agence Inter établissements de Recherche pour le Développement (AIRD), d'une part, et l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD (APC), d'autre part, pour la création d'une plate forme de partenariat et de coopérations scientifiques, techniques et financières (PCSTF) ; la réunion a salué cette initiative



et a recommandé de ouvrir le plus largement possible la collaboration scientifique avec d'autres institutions de la sous-région et de renforcer le potentiel de recherche de financements associés.

**5. En ce qui concerne le cadre stratégique et le plan d'action consolidé :**

il a été rappelé l'approche stratégique, les objectifs, les résultats et les impacts attendus, les discussions ont permis d'apporter les éclaircissements nécessaires sur la nature du document qui concerne plutôt les axes majeurs du Plan d'Action Quinquennal Consolidé, prenant en comprenant les observations faites lors de l'atelier de Nouakchott (Décembre 2010). Il a recommandé que l'exercice soit poursuivi pour l'élaboration d'un plan d'action proprement dit, tenant compte des inputs des pays.

**6. En ce qui concerne les questions financières,**

- La nécessité d'améliorer la forme de présentation pour se conformer à des standards en la matière;
- les inquiétudes liées aux montants relativement élevés du budget par rapport à la capacité de prise en charge des Etats dont la contribution statutaire attendue serait de 95 882 440 FCFA ;
- Le déséquilibre constaté entre le budget de fonctionnement (66%) et le budget de l'investissement (34%) ;
- L'appui institutionnel prévu pour les structures nationales relativement faible ;
- La prise en compte de la contribution du Niger qui viendrait en recettes complémentaires.

Face au montant élevé du budget de fonctionnement pour cette année 2011, il a été demandé de procéder à des recrutements progressifs en fonction du niveau d'activités et au fur et à mesure de la disponibilité des ressources financières.

En ce qui concerne le niveau des salaires et d'autres charges comme les frais de missions, il a été retenu de s'aligner sur les pratiques de l'Union Africaine ou de ses institutions spécialisées, en particulier l'Agence du NEPAD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23 heures

Fait à N'Djamena, le 2 Mars 2011  
La Réunion



## Annexe B2 : Organigramme proposé par le Secrétariat exécutif

Organigramme	Personnel	Nombre	Taches principales	Echéance recrutement
<b>Cabinet du Secrétaire exécutif (Chief Executive Officer CEO)</b>	<b>Secrétaire Exécutif</b>	01		17 juin 2010
	Conseiller Spécial du Secrétaire Exécutif	01	Il assiste le Secrétaire exécutif et effectue des missions techniques spécifiques qu'il lui confie, notamment la coordination des activités du cabinet du SE, la planification stratégique, les actions de coopérations et les sources et modalités de mobilisation des ressources. Echanges, suivi et coordination des programmes et projets de partenariat scientifique, technique et financier Il est un Expert de haut niveau, d'une grande expérience dans les négociations avec partenaires techniques et financiers et les institutions régionales et sous-régionales intervenant dans le secteur.	Contrat Expert Nov. 2010 Au 31 janvier 2011 Recrutement à partir du 1 <sup>er</sup> Mars 2011
	Cellule de Communication, marketing et Plaidoyer	02	Conseiller en Communication et marketing et Plaidoyer	1 <sup>er</sup> Avril 2011
			Chargé de la communication, du Plaidoyer et de la mobilisation	
	Cellule des Affaires juridiques et de passation de marchés	02	Examen de la conformité juridique des textes, contrats et conventions l'élaboration et la publication, la diffusion des opportunités de marchés par appels d'offres ou manifestation d'intérêt, la coordination de la réception, l'ouverture des dossiers, l'évaluation des offres, devis et propositions, l'élaboration et la publication des avis d'adjudication des appels d'offres	1 juin 2011
	Cellule d'Audit interne et de Contrôle de gestion	01	Veille à la régularité et à l'orthodoxie des procédures et de la gestion financière et administrative	1 juin 2011
	Système d'Information et site Web	01	Ingénieur informaticien	
	Assistant(e) du Secrétaire Exécutif	01	Le rôle traditionnel de l'assistante de Direction de haut niveau bilingue : traitement du courrier, planning d'audience, organisation et gestion de l'emploi du temps et des déplacements du SE	1 <sup>er</sup> Mars 2011
	chargé de mission	01	Taches et courses quotidiennes du Secrétariat	1 <sup>er</sup> Mars 2011
	Secrétaire	01	Traitement de texte, saisie du courrier et autres documents	1 juin 2011
	Réceptionniste	01	Réception et transfert des appels entrants et sortants/ taches de secrétaire	1 juin 2011
	Agent administratif	01	Photocopie, sauvegarde des documents, matériel de conférence	1 <sup>er</sup> Mars 2011
	Chauffeurs	02	Chauffeur du SE et 01 Chauffeur de liaison	1 <sup>er</sup> Mars 2011
vaguemestre	01	Collecte, Distribution, classement des courriers Arrivée et Départ	1 <sup>er</sup> Mars 2011	
Gardien	01	Assure la sécurité des locaux et veille aux entrées et sorties des personnes et des biens	1 <sup>er</sup> Mars 2011	
<b>Direction scientifique</b>	La DST est chargée en relation avec les structures nationales globalement des activités opérationnelles, des questions scientifiques et techniques et de la gestion des Savoirs.			
	<b>Directeur</b>	01	Coordonne, assure la gestion correcte des activités et l'animation du département, supervise les études et requêtes, identifie les partenaires et les sources de financement, veille à l'exécution correcte et à date échu des activités d'étude, de programmation, de suivi et d'évaluation en relation avec les structures nationales	
	<b>Programme RGS : Recherche et Gestion des Savoirs</b>		- l'identification et la coordination des axes thématiques de recherche d'intérêt et les réseaux scientifiques - la collecte et la diffusion des données de recherche scientifique et technique, des savoirs	

<b>et Technique</b>	<u>Responsable</u> : CPP/ RGS	01	traditionnels sur les différents systèmes de la Grande Muraille Verte en vue d'assurer la capitalisation, la gestion et le partage des savoirs, techniques et pratiques. - l'édition et la diffusion de la revue scientifique on line et du bulletin trimestriel d'information « Echos de la Grande Muraille verte - l'organisation scientifique des conférences, séminaires et ateliers	<b>1 juin 2011</b>
	<b>Programme EPP : Etude- Planification et Programmation</b> <u>Responsable</u> : CCP/ EPP).	01	l'élaboration des documents cadres et requêtes de financement, la planification et la programmation des activités opérationnelles	
	<b>Programme SEO : Suivi &amp; Evaluation des Opérations</b> <u>Responsable</u> : CPP/SEO	01	le Suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des programmes et projets opérationnels ; l'identification d'axes de coopération et de partenariat avec les institutions partenaires de recherche et de formation, évaluation des besoins en terme d'appui aux structures et l'initiation le document de cadrage stratégique et le plan d'action quinquennal	

<b>Direction de l'Administration et des Finances DAF</b>	Cette direction est chargée de la gestion et de l'administration des ressources humaines, financières, matérielles et logistiques de l'Agence. A ce titre, elle coordonne les missions des services placés sous son contrôle.			
	<b>Directeur</b>	01		<b>1 juin 2011</b>
	<b>Service des Ressources Humaines et Administration</b> Responsable : Chef de Service des ressources Humaines et de l'Administration	01	- la politique en matière de ressources humaines ; - la définition des besoins en matière de personnel en coordination avec les autres directions au moyen des fiches de poste ; - la gestion des dossiers du personnel et du suivi de la formation ; - la mise en place et la gestion des moyens généraux nécessaires au bon fonctionnement de l'Agence - la coordination du recrutement, de la formation, du perfectionnement et la gestion du système d'évaluation des performances	
	<b>Service Finances et Partenariat</b> Responsable : Chef de Service des Finances et du Partenariat	01	- la gestion et du suivi des affaires financières, notamment la mobilisation des contributions des Etats et des subventions des programmes en conformité avec les accords de subvention et de partenariat - le suivi de l'exécution des politiques et procédures de gestion financières - la préparation du budget de l'Agence et du suivi de son exécution, - la préparation des comptes annuels et le suivi des rapports d'audits. - préparation des rapports de gestion financière des fonds de l'Agence et des projets en conformité avec es exigences de financement	<b>1 juin 2011</b>

			- mise en place et de la gestion d'un Système de Gestion d'Informations financières et administratives pour la prise de décisions	
	<b>Service des Comptabilités</b> Responsable : Chef de Service comptabilité	01	- la préparation des commandes, l'achat et la gestion du matériel et de la tenue à jour des livres comptables. - l'élaboration des plans d'achats, de la cellule de passation des marchés et du suivi des contrats. - le décaissement de fonds aux bénéficiaires autorisés	1 <sup>er</sup> Avril 2011
<b>Direction Développement et des Ouvrages DDO</b>	La DDO est chargée principalement de l'identification et de l'évaluation des actions et activités prioritaires de développement local et de l'appui technique et logistique nécessaires à leur réalisation. A ce titre elle assure :			
	<b>Directeur</b>	01		1 <sup>er</sup> Juin 2011
	<b>Programme OL : Ouvrages et Logistique : Responsable CPP/OL:</b>	01	- Coordination des programmes de développement local et de la réalisation d'ouvrages structurants et d'infrastructures communautaires de base notamment dans les domaines de l'hydraulique, de l'énergie, de la santé et de l'éducation, - l'identification, la spécification de la logistique et du matériel lourd indispensable à la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte.	
	<b>Programme DL : Développement Local</b> <u>Responsable</u> : CPP/DL	02	- Appui aux programmes et projets nationaux de génération de richesse : Microréalisations, Microfinance, micro entrepreneuriat, actions sociales communautaires etc... - Appui technique des programmes nationaux - Identification et la mise en œuvre de Programmes et de projets d'incitation à l'arrêt de l'exode rural	
<b>Programme EI : Evaluation d'impacts</b> <u>Responsable</u> : (CCP/ EI).	01	- Evaluation de l'état de la réalisation et des impacts des actions de développement communautaire et de l'évaluation des réalisations et leurs impacts et de façon générale la réalisation de la Grande Muraille Verte dans le cadre du développement local et l'intégration régionale. - proposition d'améliorations nécessaires aux actions d'accompagnement de la GMV		

Activités	Secrétaire Exécutif	Directeur/ Conseiller Spécial	Chef de service / Chargé de programme Principal (CPP)	Chargé de programme CP	Agent d'appui
<b>Cabinet du Secrétariat exécutif</b>	Secrétaire Exécutif	Conseiller Spécial			
			Communication, marketing et Plaidoyer	Communication et marketing Système d'Informations Scientifique et Technique Plaidoyer et mobilisation	
			Affaires juridiques et passation de marchés		Assistante Bilingue du SE
			Audit interne et de contrôle de gestion		Chargé de Mission
					Secrétaire, Réceptionniste
					Agent administratif.
					Chauffeur Gardien Vaguemestre
<b>Direction scientifique et Technique</b>		<b>Directeur scientifique et Technique</b>	Etude- Planification et Programmation	Agroforesterie/ Hydraulique Pastoralisme	
			Recherche et Gestion des Savoirs	Recherche scientifique et Technologique Gestion des savoirs et de l'information scientifique	
			Suivi & Evaluation des Opérations	Suivi-évaluation Système d'Info Scient et Technique (SITS)	
<b>Direction de l'Administration et des Finances</b>		<b>Directeur de L'Administration Et des Finances</b>	Ressources Humaines et Administration		
			Finances et Partenariat		
			Comptabilités		
<b>Direction des Développement et des Ouvrages DDO</b>		<b>Directeur Du Développement et des Ouvrages</b>	Ouvrages et Logistique	Ouvrages techniques et infrastructures communautaires de base	
			Développement Local	Développement Communautaire et Gouvernance Locale Micro-finance et Micro-entreprenariat	
			Evaluation d'impacts	Evaluation environnementale et socio- économique,	

Tableau Structure et relations hiérarchiques des postes du Secrétariat Exécutif

Tableau : Postes, Emplois, Groupe et Grades recommandés pour l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte

Classification des Postes	Dénomination	Sous l'Autorité	Groupe & grade
<b>Groupe I : Fonctionnaires élus</b>	Secrétaire Exécutif (Chief Executive Office)	<b>Conseil des ministres</b>	Spécial 3
<b>Groupe II : Fonctionnaires professionnels et techniques</b>	Directeur Scientifique et Technique (DST)	<b>Secrétaire Exécutif</b>	D1
	Directeur du Développement et des Ouvrages (DDO)		D1
	Directeur de l'Administration et des Finances (DAF)		D1
	CPP1 : Agroforesterie/Hydraulique rurale/pastoralisme	<b>(DST)</b>	P4
	CPP 2: Etudes/ Planification et Programmation	<b>(DST)</b>	P4
	CPP 3: Recherche scientifique et Gestion des savoirs	<b>(DST)</b>	P4
	Chef de service: Ressources Humaines et Administration (RH&A)	<b>(DAF)</b>	P4
	Chef de Service : Finances & partenariat	<b>(DAF)</b>	P4
	Chef de Service: Comptabilités	<b>(DAF)</b>	P4
	CPP8 : Ouvrages techniques et infrastructures communautaires	<b>(DDO)</b>	P4
	CPP9 : Développement communautaire	<b>(DDO)</b>	P4
	CPP9 : Evaluations des impacts des réalisations	<b>(DDO)</b>	P4
<b>Groupe III : Fonctionnaires spéciaux</b>	Conseiller Spécial	<b>Secrétaire Exécutif</b>	P5
	Chef Cellule Communication, Marketing et Plaidoyer		P3
	Chef Cellule Affaires juridiques et passation des marchés		P3
	Système d'Information et site Web		P4
	CP : Communication et Marketing		P2
	CP : Plaidoyer et Mobilisation		P2
	Auditeur interne et contrôleur de gestion		P3
	Assistant(e) du Secrétaire Exécutif		GSA4
Chargé de Mission	GSA2		
<b>Groupe IV: Agents des services généraux</b>	Secrétaire		GSA2
	Réceptionniste		GSA2
	Agent administratif		GSA1
	Chauffeur		GSB7
	vaguemestre		GSB5
	Gardien		GSB4



ORGANIGRAMME DE L'AAGMV

Secrétariat Exécutif

Comité Technique des Experts

Cabinet du Secrétariat Exécutif

Conseiller en Planification stratégique, coopération technique et financière

Assistante du CEO

Cellule de communication, du Marketing et du Plaidoyer

Cellule des Affaires Juridiques

Cellule chargé du Système d'Informations Scientifiques et Techniques

Cellule d'Audit Interne et de Contrôle de gestion

Cellule de passation des marchés

Direction Administrative et Financière

Direction du Développement et des Ouvrages

Direction Scientifique et Technique

Service des Ressources Humaines et Administration

Service des Ouvrages et de la Logistique

Service Recherche et Gestion des savoirs

Service des Finances et du Partenariat

Service du Développement Local

Service Etudes Planification et Programmation

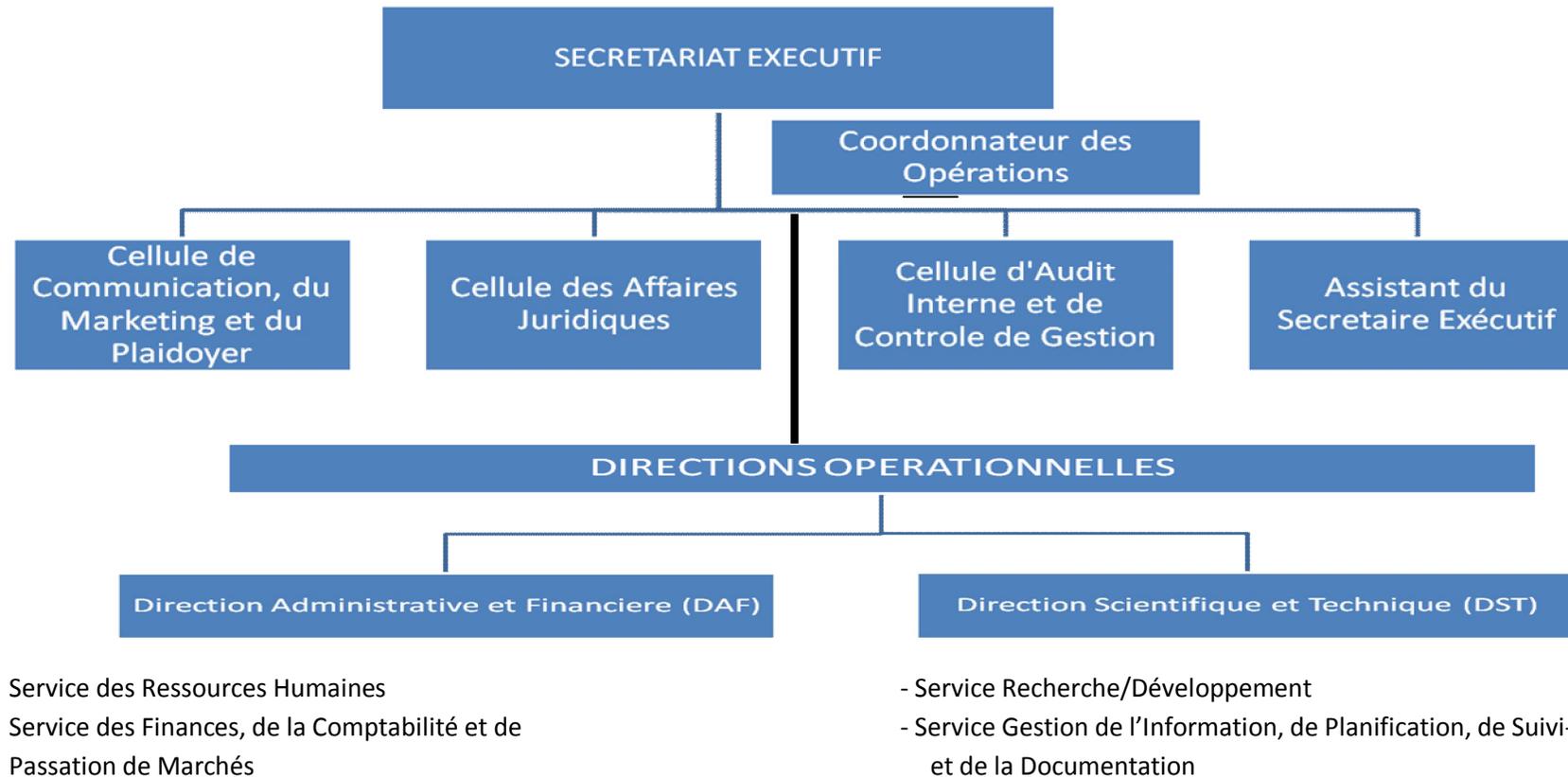
Service Comptable

Cellule d'Evaluation d'impacts

Service du Suivi/Evaluation des opérations

Structures nationales de la GMV des onze (11) Etats membres

Annexe B3 : Organigramme adopté par le Conseil des ministres



STRUCTURES NATIONALES DE LA GRANDE MURAILLE VERTE

## **Annexe B4 : PLAN D'ACTION QUINQUENNAL 2011-2015 : AXES MAJEURS**

*(Document adopté par la première session ordinaire du Conseil des ministres , Ndjamena 03 mars 2011)*

### **SOMMAIRE**

#### **NOTE CONCEPTUELLE**

#### **RESUME EXECUTIF**

#### **INTRODUCTION**

#### **CHAPITRE PREMIER : CONTEXTE ET HISTORIQUE**

##### 1.1. CONTEXTE, DEFIS ENVIRONNEMENTAUX ET DEVELOPPEMENT LOCAL

##### 1.2. HISTORIQUE

#### **CHAPITRE 2 : APPROCHE ET AXES MAJEURS DU CADRE DE STRATEGIE**

##### 2.1. VISION ET OBJECTIFS

##### 2.2. PRINCIPES FONDAMENTAUX, APPROCHE METHODOLOGIQUE ET TRACE GLOBAL INDICATIF (TGI)

##### 2.3. CRITERES ET RECOMMANDATIONS DANS LE CHOIX DES ESPECES ET DES SYSTEMES DE MISE EN VALEUR

##### 2.4. EFFETS ET IMPACTS ATTENDUS ET BENEFICIAIRES

#### **CHAPITRE 3 : DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET GOUVERNANCE**

##### 3.1. COORDINATION POLITIQUE

##### 3.2. COORDINATION ET SUIVI AU NIVEAU REGIONAL : AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE

##### 3.3. REALISATION, COORDINATION ET SUIVI AU NIVEAU NATIONAL

##### 3.4. PLATEFORME DE PARTENARIAT ET DE COOPERATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

#### **CHAPITRE 4 : OPERATIONNALISATION DE LA STRATEGIE**

##### 4.1. METHODOLOGIE DE LA MISE EN ŒUVRE ET DE LA PLANIFICATION

##### 4.1.1. Cadre de mise en oeuvre

##### 4.1.2. Principes et planification de la démarche participative et de la régie

###### a) Identification des Etude et connaissance du milieu

###### b) Identification et organisation de l'Unité de Base

###### c) Programmation participative et de la régie

###### d) Mise en oeuvre

##### 4.2. SUIVI & EVALUATION

#### **CHAPITRE 5 : PROGRAMMES DE REALISATION ET DE VALORISATION**

##### 5.1. PROGRAMMES OPERATIONNELS

##### 5.1.1. Programme 1 : Agriculture, Forêts et Pastoralisme

##### 5.1.2. Programme 2 : Restauration, Conservation des Terres, des eaux et la Biodiversité.

##### 5.1.3. Programme 3 : Systèmes de Suivi et de Gestion des Ressources

##### 5.2. COMMUNICATION ET INFORMATIONS

##### 5.2.1 : Communication et Plaidoyer

##### 5.2.2 : Système d'Information Scientifique et Technique

##### 5.3. RECHERCHE D'ACCOMPAGNEMENT ET GESTION DES SAVOIRS

##### 5.3.1 : Recherche scientifique thématique de suivi

##### 5.3.2 : Recherche opérationnelle de valorisation

##### 5.4 : RENFORCEMENT DES CAPACITES OPERATIONNELLES ET DE GESTION

##### 5.4.1 : Valorisation et capitalisation des savoirs traditionnels

##### 5.4.2 : Formation et perfectionnement

## 5.5. ETUDES, PLANIFICATION, SUIVI ET EVALUATION

5.5.1. Situation de référence : cadres biophysique, écologique, social et économique.

*composante 01 : Cadre biophysique et écologique et occupation des sols et foncier,*

*composante 02 : Contextes culturel, social et économique et impacts;*

*composante 03 : Techniques et expériences efficaces et Tests d'introduction de nouvelles techniques agro-sylvo-pastorales et de restauration*

5.5.2. Conservation des sols, suivi pédologique et environnemental

5.5.3. Planification, Suivi & Evaluation des programmes opérationnels

## CHAPITRE 6 : DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET GOUVERNANCE LOCALE

6.1. APPROCHE DE DEVELOPPEMENT INTEGRE

6.2. PRODUCTION DE RICHESSE ET DEVELOPPEMENT LOCAL

6.2.1. Composante 01 : Accès à l'Eau et gestion des Ressources hydriques

6.2.2. Composante 02 : Energie renouvelable

6.2.3. Composante 03 : Agriculture/pastoralisme

6.2.4. Composante 04 : Education /Santé de base

6.2.5. Composante 05 : Economie / Services de Base

6.2.6. Composante 06 : Renforcement des capacités et Gouvernance locale

6.2.7. Composante 07 : Retour aux terroirs et migrations

6.2.8. Composante 08 : Intégration et Paix

6.2.9. Composante 09 : Energie domestique

6.3. SUIVI ET EVALUATION DES IMPACTS

## CHAPITRE 7 : FEUILLE DE ROUTE ET MATRICE DE MISE EN OEUVRE

## CHAPITRE 8 : EVALUTION BUDGETAIRE ET MOBILISATION DES RESSOURCES

8.1. ESTIMATION BUDGETAIRE

8.2. MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES

8.2.1. Contributions volontaires et statutaires des Etats et des Institutions Régionales

8.2.2. Budget de projets (NPCA, AIRD etc..)

8.2.4. Finance Carbone, ClimDev, Green Fund AfDB,

8.2.5. Contributions des Partenaires techniques et Financiers

## INTRODUCTION

1. La réalisation de la Grande Muraille Verte sera l'aboutissement d'une Vision, d'une initiative et d'un engagement des Hautes Autorités africaines. Elle traduit la conviction et l'Engagement politique des Chefs d'Etat et de Gouvernement de mettre en œuvre une nouvelle approche à la suite du bilan de plusieurs décennies d'élaboration et de réalisation de Plans Nationaux et sous-régionaux de lutte contre la désertification et gestion des ressources naturelles et de l'environnement. La nouvelle approche "Grande Muraille Verte" est également une stratégie intégrant les Conventions des NU sur le changement climatique et la biodiversité et prend en compte le développement communautaire et la lutte contre l'insécurité alimentaire, affectant fortement la plupart des Etats membres
2. Les Autorités politiques et la Communauté scientifique ont salué l'initiative de la Grande Muraille Verte comme une stratégie appropriée pour soutenir efficacement les efforts nationaux et régionaux de lutte contre les défis environnementaux, en particulier la désertification, les changements climatiques, la gestion intégrée des ressources naturelles ainsi que la restauration des sols, des systèmes agro-sylvo-pastoraux et de la biodiversité et la génération de richesse dans les zones arides et semi arides saharo-sahéliennes. Dès lors, elles ont appelé les Etats saharo- sahéliens, la communauté scientifique et les partenaires techniques et financiers à entreprendre la mobilisation et les actions nécessaires à la mise en œuvre rapide de la Grande Muraille Verte.
3. Une série d'ateliers régionaux et de consultations nationales portant sur les contraintes de réalisation, les objectifs et résultats clés organisés par les Etats membres, l'Agence Panafricaine en partenariat avec la Conférence des Ministres Africains de l'Environnement (CMAE) et du PNUE en Nouakchott, République Islamique de Mauritanie les 26, 27 et 28 Décembre 2010 et par l'Union Européenne/Union Africaine/FAO dans la phase préparatoire d'élaboration du PAQC. Ces rencontres ont impliqué les experts des Etats membres, d'organismes sous-régionaux et régionaux, d'Agences des Nations unies, d'autres Partenaires Techniques et Financiers bi-et multinationaux, ainsi que d'organisations non gouvernementales, des Académies du réseau des Académies Africaines des Sciences (NASAC), des Universités et Centres de recherche. Elles ont fourni les bases scientifiques et techniques, le cadre socio-économique et culturel pertinents pour entreprendre la Consolidation des divers Plans d'Action Nationaux (PAN) et données pertinentes en projet de Plan d'Action Quinquennal Consolidé Régional.
4. La mise en œuvre des décisions et orientations des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres de l'Agence panafricaine de la Grande Muraille Verte repose sur une planification stratégique quinquennale (PACQ) par objectifs établie par l'Agence panafricaine en relation avec les structures nationales de la Grande Muraille Verte et les institutions partenaires. Il traduit la vision et l'approche opérationnelle du Cadre de stratégie de mise en œuvre de l'initiative de la Grande Muraille Verte ainsi que les systèmes de suivi /Evaluation et dévaluation des impacts.
5. L'analyse objective des leçons du passé et leur capitalisation en terme d'approche stratégique, d'objectifs et de résultats ont permis de bien circonscrire le contexte , les défis et d'élaborer une stratégie d'approche globale multisectorielle et d'envergure continentale.
6. La mise en œuvre et la réussite d'une telle stratégie impose un certains nombre de préalables, notamment :
  - (i) une approche consensuelle basée sur une vision claire et des objectifs partagés ;
  - (ii) une harmonisation des différentes interventions nationales et sous-régionales pertinentes ans la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte et une meilleure rationalisation des moyens financiers et techniques dans la mise en œuvre,
  - (iii) une harmonisation et une concentration des interventions et des ressources sur les priorités ;

- (iv) un Plan d'action Consolidé régional de cycle quinquennal assorti d'une Feuille de route biannuelle et mis en œuvre annuellement à travers un programme d'activités annuel. Le cycle quinquennal fera l'objet d'une évaluation en termes de stratégie sur la base d'indicateurs de performance pertinents après chaque deux années de mis en œuvre et les réorientations nécessaires. L'élaboration du Plan d'action est graduelle et partira des plans d'action nationaux pour tenir compte des profils pays et des contraintes d'harmonisation dans les zones transfrontalières et sera validé ensuite à travers un document consolidé.
- (v) une mobilisation des populations, des divers acteurs sociaux et institutionnels étatiques et non étatiques et une conjugaison de leurs efforts dans une approche participative en capitalisant les expériences acquises et les savoirs traditionnels,
- (vi) une structure consultative élargie de concertation et d'information par la mise en place d'une plateforme de coopération et de partenariat scientifique, technique et financier.
- (vii) un dispositif institutionnel adapté et opérationnel de coordination régionale efficiente et dynamique à la fois technique et politique de planification stratégique, de mécanismes de suivi et d'évaluation des actions de mise en œuvre ainsi que de mobilisation des ressources nécessaires. Dans ce cadre, les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays traversés par la Grande Muraille verte ont décidé lors de leur premier sommet tenu le 17 juin 2010 à N'djamena, République du Tchad la création sous la tutelle de l'Union Africaine et de la CENSAD d'une institution inter-étatique, l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (AAGMV), ayant pour objet social la réalisation de la Grande muraille verte. Elle est chargée de la planification, de la coordination, du suivi et de l'évaluation des actions de mise en œuvre, ainsi que de la mobilisation des ressources financières et techniques nécessaires et de l'harmonisation des différentes activités nationales et sous-régionales entrant dans la réalisation de l'initiative.

7. L'Agence AAGMV apparaît comme une institution d'exécution technique de l'Union Africaine dotée d'un statut juridique international de planification et de coordination à l'échelle régionale des activités réalisation de la Grande Muraille Verte. Elle est relayée dans les Etats membres par des structures nationales GMV pour la réalisation des activités opérationnelles de mise en œuvre.

8. Les Axes Stratégiques (AS) du Document Cadre du Plan d'action, tenant compte de la vision, des objectifs et des résultats attendus de l'approche régionale et de développement intégré ont été identifiés notamment par l'exploitation des résultats et expériences acquises de ces programmes cadres, des données pertinentes des principales études sur les modalités opérationnelles de 2005 à 2010 de la commission scientifique mise en place par le Sénégal, de celles de la CENSAD réalisées par l'Observatoire du Sahara et du Sahel (2008), de l'Union Africaine, de l'Union Européenne (2009) et celles issues des différentes études effectuées dans les Etats membres.

9. Le PACQ dans sa partie réalisation et valorisation de la Grande Muraille Verte est bâti sur une approche régionale avec des objectifs transversaux au plan régional, intégrant les programmes et spécificités nationaux. Il capitalise et valorise les résultats et expériences acquis dans les divers programmes et projets nationaux et régionaux de mise en œuvre des Conventions des Nations Unies sur la biodiversité, les changements climatiques et la lutte contre la désertification ainsi que de GRN et de Plans de Développement Communautaire et de Gouvernance Locale déjà réalisés, en cours ou opérationnels dans les deux prochaines années.

10. L'architecture du PAQC de mise en œuvre de la stratégie opérationnelle repose sur (10) Axes Stratégiques Majeurs (ASM) générant des Piliers Programmatiques (PP) déclinés en Objectifs stratégiques (OS) et traduits en Programmes ou Projets.

11. L'ossature du PAQC est bâtie sur neufs (09) Piliers Programmatiques (PP) :

**Pilier 01** : Etudes, Planification, Programmation, Suivi & Evaluation (EPPS/E),

**Pilier 02** : Activités Opérationnelles de Réalisation et d'Exploitation (AORE),

**Pilier 03** : Communication, Information et Plaidoyer (CIP),

**Pilier 04** : Renforcement de Capacités Opérationnelles et de Gestion (RCOG),

**Pilier 05** : Recherche d'Accompagnement et Gestion des Savoirs Traditionnels(RAGST),

**Pilier 07** : Développement communautaire et de Gouvernance locale (DCGL),

**Pilier 08** : Evaluation des Impacts des Programmes de Développement (EIPD),

**Pilier 09** : Stratégies de Financement (SF),

12. La première session du Conseil des Ministres de l'AAGMV tenue le 3 mars 2011 à N'Djamena (TCHAD) a adopté les grandes lignes et les divers programmes et projets du PACQ 2011-2015 et a insisté sur la nécessité de la mise en œuvre des programmes de Développement Communautaire et de Gouvernance locale.
13. La structure du Plan d'Action Quinquennal Consolidé 2011-2015 sur la Grande Muraille verte rappelle le contexte, l'historique, la vision et les principes fondamentaux, l'approche stratégique, les objectifs, résultats et impacts attendus et met surtout l'accent les actions d'opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la GMV en s'appuyant sur trois paradigmes fondamentaux« Protection/Restauration /Développement ». L'opérationnalité de la stratégie déclinée en Axes Stratégiques Majeurs (ASM) et mis en œuvre en programmes/projets pour atteindre la conservation, la restauration et la protection des Ressources Naturelles ainsi que la transformation socio-économique à travers des actions de développement communautaire et de gouvernance locale. Il met également en exergue, la nécessité d'actions de Suivi & Evaluation global régulier, de l'évaluation spécifique des impacts des programmes sur les populations et leur Environnement. De telles actions nécessiteront l'identification et la mise en place d'une Recherche scientifique thématique opérationnelle d'accompagnement à travers un partenariat et une coopération établis avec un réseau régional de centres d'excellences de recherche et de formation, pour la production d'informations pertinentes et de résultats scientifiques sur la grande muraille verte, ainsi que le recueil et la gestion des savoirs traditionnels.
14. Le management repose sur trois piliers, Communication, Concertation, Capitalisation formulés à travers des activités de renforcement de capacités techniques, opérationnelles et de gestion au bénéfice des acteurs institutionnels et des groupements socio-économiques et d'une Plateforme de Partenariat et de Coopération Scientifique, Technique et Financier (PPCSTF) pour le dialogue, le suivi et l'évaluation des actions et leurs impacts. Le PAQC est un plan d'action participatif.
15. Le PAQC dans sa partie réalisation et valorisation de la Grande Muraille, bâtie autour des objectifs et des résultats attendus est construit autour de Groupes de Programmes (GP)

**Annexe B5 : Tableau matriciel du programme d'actions 2011**

Axes Stratégiques Majeurs (ASM) Piliers Programmatiques (PP)	Objectifs Stratégiques OS	Programmes /Projets/ Sous programme SP	Matrice de mise en oeuvre				
			An1	An2	An3	An4	An5
Etudes, Planification, Programmation, Suivi & Evaluation (EPPS/E)	Systèmes de Suivi et de Gestion des Ressources	Systèmes de Suivi et de Gestion des Ressources					
Activités Opérationnelles de Réalisation et d'Exploitation (AOPRE)	Agriculture, Forêts et Pastoralisme	Agriculture, Forêts et Pastoralisme					
	Restauration, Conservation des Terres, des eaux et la Biodiversité.;	Restauration, Conservation des Terres, des eaux et la Biodiversité.;					
Communication, Information et Plaidoyer (CIP)	Communication et Plaidoyer	Communication et Plaidoyer					
	Système d'Information Scientifique et Technique	Système d'Information Scientifique et Technique					
Renforcement de Capacités Opérationnelles et de Gestion (RCOG)	Valorisation et capitalisation des savoirs traditionnels	Valorisation et capitalisation des savoirs traditionnels					
	Formation et perfectionnement	Formation et perfectionnement					
Recherche d'Accompagnement et Gestion des Savoirs Traditionnels (RAGST)	Recherche scientifique thématique de suivi	Recherche scientifique thématique de suivi					
	Recherche opérationnelle de valorisation	Recherche opérationnelle de valorisation					
Développement communautaire et Gouvernance locale (DCG)	Approche de Développement Intégré et Gouvernance locale	Approche de Développement Intégré et Gouvernance locale					
	Production de Richesse et Développement local	Production de Richesse et Développement local : SP: Accès à l'Eau et gestion des Ressources hydriques SP : Energie renouvelable SP: Agriculture/pastoralisme SP: Education /Santé de base SP : Economie / Services de Base SP : Renforcement des capacités et Gouvernance locale SP : Retour aux terroirs et migrations SP: Intégration et Paix SP: Energie domestique					
Evaluation des Impacts des Programmes de Développement (EIPD)	Evaluation des Impacts sur le Développement Humain	Evaluation des Impacts sur le Développement Humain					
	Evaluation des Impacts sur l'Environnement	Evaluation des Impacts sur l'Environnement					
	Amélioration des capacités de séquestration du carbone	Amélioration des capacités de séquestration du carbone					

**(suite annexe B5) Programme d'Activités de juin au 31 décembre 2011 détaillé**

Action 01 : Communication et Plaidoyer :

- Elaboration de plan de Communication,
- Conception et acquisition de supports de promotion et de plaidoyer (plaquettes, films, ambassadeurs, etc.),
- Conception et mise en place de Systèmes d'Informations ( Site web, Système d'Information de Gestion MIS etc..

Action 02 : Renforcement de capacités et capitalisation des expériences et techniques pertinentes :

- Formation en GIS et cartographie et initiation à la géomatique et à la gestion de stations nationales du Système Géo-Information (1 par pays),
- Visites de programmes ou projets (02) pertinents dans la mise en oeuvre de la Grande Muraille Verte (ce volet sera poursuivi en An2 et AN3)

Action 3 : Finalisation et validation du document de PAQC

- Harmonisation des actions dans les zones transfrontalières (réunions de concertation des pays frontaliers avec facilitation par l'Agence),
- Elaboration du document consolidé de PAQC (activités, programmation, indicateurs de performance, budget etc.) par un Consultant,
- Validation du document de plan d'action quinquennal (atelier régional experts et partenaires techniques et financiers).

Action 04 : Appui institutionnel à l'installation des structures nationales

- Appui en équipement et logistique,
- Etudes de référence,
- Appui à l'élaboration et au partage du plan d'action national

Action 05 : Mise en place du Secrétariat exécutif

- Aménagement et équipement des locaux,
- Informatisation et téléphonie,
- Recrutement du personnel (avis de lancement et sélection des candidats) par un cabinet international dans le cas de l'appel à candidature internationale.
- Mise en route et installation du personnel recruté ( cf organigramme)

## **ANNEXE C : LISTE DE PRESENCE**

**Représentants des Etats Membres à la première session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte 3 mars 2011 N'Djamena (TCHAD)**

1. BURKINA FASO : **Monsieur Traoré Cheick Alamoussa**, Représentant le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable;
2. MALI : **Monsieur Abdoulaye Berthé**, Représentant le Ministre de l'Environnement et de l'Assainissement;
3. MAURITANIE : **Monsieur Amedi Camara**, Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, chargé de l'Environnement et du Développement Durable
4. NIGER : **Général de Brigade Abdou Kaza**, Ministre de l'Eau, de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification du Niger ;
5. NIGERIA : **Monsieur M.S. Bashar**, Représentant le Ministre de l'Environnement;
6. SENEGAL : **Monsieur Djibo Leïty Ka**, Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature;
7. SOUDAN : **Son Excellence, Monsieur Eihab Ibrahim**, Ambassade du Soudan au Tchad.
8. TCHAD : **Monsieur Hassan TERAP** Ministre de l'Environnement et des Ressources Halieutiques;